

soient assez limitées pour empêcher qui que ce soit de s'occuper de la question d'une manière efficace.

On m'a encore parlé d'une autre question, soit le problème du maximum admissible, ce qui nous rappelle qu'au niveau actuel du coût de la vie, ces plafonds sont beaucoup trop bas. Je voudrais appeler l'attention sur certains articles, si possible, mais je suppose que M. l'Orateur dirait que je contreviens au Règlement; je m'en abstiendrai donc. Je voudrais toutefois, savoir quel raisonnement a mené au maintien de ce plafond. Avons-nous peur de voir les anciens combattants devenir trop riches? Pourquoi donc maintenir ce plafond pour le revenu admissible? J'ai entendu dire que c'était pour maintenir les allocations sur le même plan que les pensions aux vieillards, et ainsi de suite. Eh! bien, la même chose vaut également dans ces domaines. Je ne vois pas pourquoi il faudrait continuer à se fonder sur la pension de vieillesse. J'estime qu'il faudrait encourager les anciens combattants à maintenir un niveau d'existence approprié et convenable.

On m'a également parlé d'une autre question qui pourrait, à mon avis, faire l'objet d'études au comité, qui l'examinera probablement, car elle est prévue par son mandat. Je veux parler des changements apportés au règlement concernant le revenu gagné. On m'a donné à entendre que, d'après ce règlement, la moitié du revenu brut tiré de l'exploitation agricole est considérée comme un revenu aux fins de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je ne vois pas comment on pourrait prétendre que ce règlement est juste et judicieux. Quoi qu'il en soit, je crois que le ministère des Affaires des anciens combattants étudie cette question et j'espère qu'il rendra une décision juste et équitable pour l'ancien combattant qui se livre à l'exploitation agricole.

J'aurais d'autres questions à traiter mais je ne veux pas abuser de l'indulgence de la Chambre. Néanmoins, trois raisons motiveraient en ce moment un examen sérieux de la situation précaire dans laquelle se trouve l'ancien combattant. La gratitude exige que nous fassions quelque chose de plus pour ces hommes qui ont risqué leur vie pour défendre ce que nous chérissons. Ils étaient prêts à tout sacrifier. Ils ont renoncé à tout ce qui leur était cher et, à toutes fins pratiques, ils étaient prêts à donner leur vie tout comme ceux qui sont morts pour la défense de ce qui nous est sacré. Par conséquent, il nous faudrait étudier de nouveau leur cas et reprendre l'examen de quelques-uns des plus importants problèmes. Nous demandons au ministre d'étudier maintenant ces pro-

[M. Patterson.]

blèmes et de les résoudre plus efficacement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

En outre, il nous incombe d'assurer à ces gens un montant suffisant pour qu'ils mènent un train de vie convenable. Nous leurs sommes reconnaissants et notre gratitude exige que nous prenions des dispositions pour faire face à la responsabilité qui incombe au Gouvernement au sujet de ces ex-militaires.

Enfin, il y a un autre point dont il faut tenir compte: la logique exige que le Gouvernement prenne d'autres mesures à l'intention de ces gens. Dernièrement, on a présenté à la Chambre une mesure à laquelle certains députés se sont vivement opposés et que d'autres ont appuyée. Je représente un groupe qui a appuyé la mesure en question. Tous les députés se rendront compte, je pense, que je parle de la récente augmentation des indemnités des députés. Le Gouvernement a présenté cette mesure qu'on a approuvée et, en conséquence, nous nous trouvons dans de bien meilleures conditions. J'ai appuyé cette mesure, ainsi que le groupe auquel j'appartiens; mais, à cause de cela, j'estime qu'une nouvelle responsabilité incombe au Gouvernement, soit celle de régler les problèmes intéressant nos ex-militaires. Je ne puis parler au nom d'autres députés, mais j'ai reçu des lettres qui étaient loin d'être flatteuses: on m'a accusé de mettre du foin dans mes bottes et de ne m'intéresser qu'à moi-même.

Toutefois, j'ai donné à ces particuliers, anciens combattants, vieillards pensionnés et autres, l'assurance que j'étais tout aussi et même plus désireux de faire quelque chose pour eux que pour moi-même.

A cause de cela, j'invite donc instamment le Gouvernement à s'acquitter de ces autres obligations et de faire quelque chose pour ceux qui sont moins favorisés, qui ont tant donné d'eux-mêmes et dont les souffrances sont à la fois si nombreuses et si aiguës. Je prie le Gouvernement de prendre note des privations qu'endurent ces hommes et invite le ministre à examiner à nouveau la question et à soumettre prochainement des mesures législatives propres à remédier à la situation.

En terminant, j'aimerais donner lecture d'une lettre adressée au rédacteur du *Sun* de Vancouver et qui est signée "Ancien combattant". En voici le texte:

Ceux qui vont mourir vous saluent. Je suis le porte-parole des pensionnés de guerre épuisés âgés de 70 à 90 ans, anciens combattants de la première guerre.

Nous en appelons au journal et à ses intelligents lecteurs contre l'initiative du ministère des Affaires des anciens combattants qui a diminué l'allocation versée aux ex-militaires. Quand nous sommes admis à toucher la pension de vieillesse,